



SARRAZIN+PLOURDE  
*solutions taillées sur mesure*

Me Eric McDevitt David  
Téléphone : 514 360-0186  
Courriel : edavid@sarrazinplourde.com

## PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDE)

Montréal, le 25 novembre 2021

**Maître Véronique Dubois**  
**Secrétaire**  
**Régie de l'Énergie**  
Place Victoria  
800 rue du Square-Victoria, 2e étage, Bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET :** R-4167-2021  
Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour les années 2021 et 2022  
N/D: 0368-0004

---

Chère consœur,

La présente fait suite à votre lettre du 19 novembre 2021 (A-0023) concernant la planification de l'audience ainsi que la lettre du transporteur datée du 23 novembre dernier (B-0086) portant sur le même sujet.

### Commentaires de Brattle

Avant de vous fournir l'information demandée, Option consommateurs (OC) aimerait soulever un point concernant le calendrier de traitement. Selon votre lettre procédurale du 12 octobre (A-0012), des commentaires de Brattle sont dus le 25 novembre. Nous comprenons que ces commentaires devraient plutôt être déposés vers le 30 novembre ou 1<sup>er</sup> décembre (B-0087). OC aimerait avoir l'opportunité de transmettre des DDR concernant lesdits commentaires et d'obtenir les réponses de Brattle avant l'audience. OC a besoin de 3 jours ouvrables à partir du dépôt desdits commentaires pour préparer ses DDR; nous pourrions donc déposer les DDR le 3 décembre ou le 6 décembre (dépendamment de la date de dépôt des commentaires de Brattle). OC souhaiterait que les réponses de Brattle soient déposées pour le 9 décembre.

### Contre-interrogatoires par OC

OC prévoit le temps suivant pour le contre-interrogatoire des témoins du Transporteur :

Panel 1 : 15 minutes  
Panel 2 : 45 minutes  
Panel 3 : 45 minutes.

OC prévoit aussi contre-interroger l'expert retenu par l'AQCIE-CIFQ pour 15 minutes.

OC ne prévoit pas contre-interroger les témoins des autres intervenants, mais se réserve le droit de le faire dépendamment de la preuve qui sera administrée pendant l'audience.

### Preuve d'OC

La preuve d'OC sera présentée par les deux analystes externes retenus pour cette cause, Dr Roger Higgin et M. Pascal Cormier. La durée estimée est 1h15. Il est à noter que Dr Higgin témoignera en anglais et qu'il faudrait donc prévoir la traduction simultanée pour le panel d'OC. Afin de réduire les coûts de traduction, nous suggérons que la preuve d'OC soit présentée à la suite des témoignages de Brattle et PEG (que le Transporteur a suggéré aient lieu les 14, 15 et 16 décembre).

### Huis clos

En tenant pour acquis que ni Brattle ni PEG entendent faire référence à une preuve confidentielle et sous réserve des commentaires que Brattle doit déposer la semaine prochaine, OC ne prévoit pas mener un contre-interrogatoire ni présenter une preuve lors de l'audience qui ferait référence à une preuve confidentielle concernant l'étude PMF et les Facteurs X et S. Cependant, si les réponses aux DDR qu'OC souhaite formuler concernant les commentaires à venir de Brattle font référence à une preuve confidentielle, OC se réserve le droit, le cas échéant, de contre-interroger de vive voix sur ces réponses, dans lequel cas le huis clos sera requis. En effet, nous estimons qu'il n'y aura pas suffisamment de temps pour contre-interroger par écrit puisque nous suggérons que les réponses aux DDR soient déposées pour le 9 décembre.

En ce qui concerne la planification du réseau de transport et le dépassement de coût Micoua-Saguenay, OC entend contre-interroger et présenter une preuve en faisant référence à la preuve confidentielle. Pour les contre-interrogatoires, OC est disposée à poser ses questions par écrit; nous serions en mesure de les déposer pour le 3 décembre et demandons que les réponses écrites soient fournies pour le 8 décembre. Cependant, si les réponses écrites nous apparaissent inadéquates ou incomplètes, OC se réserve le droit de contre-interroger de vive voix; dans cette éventualité, le huis clos sera requis. Pour la présentation de la preuve d'OC liée à ces sujets, le panel devra faire référence à la preuve confidentielle et le huis clos sera donc requis pour cette partie de la preuve d'OC.

### Argumentation

OC prévoit avoir besoin de 30 minutes pour son argumentation.

### Moyens préliminaires

OC ne prévoit pas de moyens préliminaires hormis ceux concernant le huis clos.

Petite salle virtuelle

Puisque Dr Higgin témoignera à partir de Toronto, une salle virtuelle exclusive à OC sera requise.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

**SARRAZIN PLOURDE s.a.**

(S) Eric McDevitt David

Eric McDevitt David,  
Avocat / Associé  
EMD/jsb

c. c. Me Yyes Fréchette, HQT et Me Sylvain Lanoix, AQCIE-CIFQ